

BULLETIN INSCRIPTION

VIDE TA CHAMBRE

École Maternelle et Primaire Sainte Anne Saint Joseph
60 rue du Maine - Accès rue Bourneuf - LAIGNE SAINT GERVAIS

Dimanche 13 Septembre 2026

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à : Département :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél :

Email :

Pièce d'identité : ☐ Carte Nationale d'Identité ☐ Passeport ☐ Permis

Nom du titulaire de la pièce d'identité :

N° de la pièce d'identité :

Délivrée le : par :

Merci de joindre une copie de votre pièce d'identité.

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Ci-joint, le règlement de € pour l'emplacement d'une longueur de mètres linéaires*.

*2€ le mètre linéaire - emplacement vide

Je souhaite réserver des menus : x 5 € =€

emplacements + menus = €
règlement à l'ordre de l'Apel

Fait à :

Le :/..... / 2026

Signature :

Installation de 7h30 à 9h

Ouverture au public de 9h à 17h

Déchargement à pied

Prévoir diable

pas de voiture dans la cour de l'école

2€
le mètre linéaire
(emplacement nu)

Menu à 5€
sur réservation uniquement

- 1 sandwich jambon beurre
- 1 petit paquet chips
- 1 boisson au verre
- 1 part de gâteau

apel



RÈGLEMENT VIDE TA CHAMBRE

École Maternelle et Primaire Sainte Anne Saint Joseph - Laigné Saint Gervais

Dimanche 13 Septembre 2026

- Le "Vide ta chambre" est ouvert à tous les particuliers, en priorisant les parents d'élèves sur les 15 premiers jours d'inscription et dans la limite des places disponibles.
- Pas d'exposants professionnels
- Les participants présenteront une pièce d'identité valide.
- Toute inscription incomplète ou non accompagnée du règlement ou de la photocopie de la pièce d'identité ne sera pas retenue.
- Seule la vente d'articles de 1er âge ou d'enfants est autorisée (puériculture, jeux, jouets, livres, vêtements...). L'organisateur se réserve le droit de faire retirer de la vente tout article qui n'entrerait pas dans cette catégorie.
- Les textes précisent que le particulier ne peut exposer que des objets personnels et usagés pour la revente.
- Sont interdits sur le stand : alimentaire, animaux, plantes, articles neufs.
- Les exposants sont placés par les organisateurs.
- Il est demandé de respecter les passages de sécurité (portail pompier et largeurs des allées).
- Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui pendant toute la manifestation.
- L'organisation se dégage toute responsabilité en cas de casse ou de vol.
- À leur départ, les participants sont tenus de laisser leurs emplacements propres, sans déchet.
- Les participants ne seront remboursés que si l'organisateur annule la manifestation (pas de remboursement en cas d'absence de l'exposant).
- Les enfants sont sous l'autorité d'un adulte.
- Les horaires de cette manifestation sont les suivants :
 - 7h30 - 9h00 : installation des exposants
 - 9h00 - 17h00 : ouverture au public
 - 17h00 - 18h00 : rangement.

Règlement lu et approuvé

Le :/...../ 2026 à.....

Signature :

Merci de votre participation !

Tous les bénéfices obtenus sont au profit des élèves.